

Tarification des frais d'analyse liés aux demandes d'occupation du domaine public par les productions audiovisuelles – Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal - 2024

Pour l'analyse effectuée par le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal préalablement à l'émission d'un permis d'occupation du domaine public, il sera perçu, par jour, pour chaque côté d'un tronçon de rue visé par une demande d'utilisation d'un lieu public à des fins de tournage ou de production cinématographiques ou télévisuelles : 30,00 \$.

Aux fins du présent article, on entend par « côté d'un tronçon de rue », la partie d'une voie publique, située entre deux voies publiques transversales, qui s'étend du trottoir jusqu'au centre de la voie.

Le tarif prévu au présent article n'est pas applicable à un tournage effectué par une personne morale à but non lucratif, à un tournage amateur ainsi qu'à toute production dont le budget est de 100 000 \$ ou moins.

Explications supplémentaires :

- Le montant de 30 \$ par tronçon est applicable par jour d'occupation du domaine public. Par exemple, une demande de stationnement qui s'échelonne sur 4 jours 30 \$ X 4 = 120 \$.
- La facturation ne s'applique pas s'il y a une annulation en lien avec une activité, un chantier ou un incident relevant de la responsabilité de la Ville de Montréal.
- La facturation ne s'applique pas si certaines demandes sont refusées, sans être l'objet d'une analyse. Comme par exemple des demandes qui contreviennent aux règlements municipaux ou encore celles qui se dédoublent.
- La facturation s'applique pour les contingences météo.
- La facturation s'applique aussitôt qu'il y a analyse d'une demande, et ce, même si le tournage est annulé ou qu'il y a des modifications (dates, lieux etc.).

Cette tarification touche les neuf arrondissements où les tournages sont encadrés par le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal (BCTM), à savoir :

Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Rosemont—La Petite-Patrie, Ville-Marie et Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

L'équipe du Bureau du cinéma reste disponible si vous avez des questions en lien avec la facturation.